



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/86

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

REFECTION DE VOIRIE : PROGRAMME 2015 LE VILLAGE RUE FAY/RANNOU

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de programmer des travaux de réfection de voirie.

Le coût total de l'opération prévue pour la tranche 2015 au village, rue FAY/RANNOU, s'élève à la somme HT de 40 836,88 € selon une étude réalisée par l'entreprise « COLAS Rhône-Alpes », ZA les Condamines, 38322 EYBENS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de programmer les travaux de réfection des voies communales au village pour l'année 2015, rue FAY/RANNOU,
- ✓ Sollicite l'aide financière du Conseil Général,
- ✓ Adopte le plan de financement suivant :
 - ☞ Coût de l'opération HT..... 40 837 €
 - Subvention attendue du Conseil Général 75 % 30 628 €
 - Fonds libres de la Commune..... 10 209 €
- ✓ Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

